



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE
DU 13 MARS 2015**

ÉTAT DES PRÉSENCES ET MANDATS

PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE			
Président	COTEL Jacques		
Vice-Président	ROUSSEL Bruno		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Régions / Picardie	VEILLERETTE François	Excusé	Mandat à M. RAOULT Paul
Départements / Somme	CAMUS Dominique	Excusé	Mandat à Mr COTEL Jacques
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	Accompagné par Mme BERTRAND Samantha (Chambre d'Agriculture Aisne)
Agriculture	DEL COURT Luc	Présent	
Agriculture	ROUSSEL Bruno	Excusé	Mandat à M. FAICT Olivier Présence de Mme NEMPONT Pascale (Chambre d'Agriculture NPDC)
Agriculture	FAICT Olivier	Présent	
Agriculture Biologique	DEVENNE Mathieu	Excusé	Mandat à M. FAICT Olivier
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Présent	
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Excusé	
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël	Présent	
Milieux Socio-Professionnels	ROBITAILLE Hugues	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général de l'ONEM <i>ou son représentant</i>	DUPONT-KERLAN Elisabeth	Excusée	
Directeur de l'ARS de NPDC <i>ou son représentant</i>	GRALL Jean-Yves	Excusé	Représenté par Mme CHÂTEAU Gaëlle
DRAAF Nord Pas-de-Calais <i>ou son représentant</i>	HOFFERER Sabine	Excusée	Représentée par M. COSNIER Sébastien
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin <i>ou son représentant</i>	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M. PRÉVOST Olivier

Membres Consultatifs	
	Présents
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Assisté de Messieurs CAPPELLE, DOLLET, LABRUNE, MARIEN, VALIN, Mesdames ALLART, VALLÉE, THÉPAUT.	Présent
BONNET François Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DEWAS Matthieu Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais	Représenté par M. CORNU Florent
FLORID Pierre-Philippe Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne	Représenté par M. NOLLET Michel
GERARD Paul Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme	Représenté par M. GIARD Frédéric Florent
LALART Philippe Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord	Représenté par M. BRESSON Sylvain
POULAIN Jean-Luc Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise	Représenté par Mme DESOUTTER Léa
TURBIL Jean-François Directeur Départemental des Territoires de l'Oise	Représenté par Mme JOUIN Cécile
VATIN Thierry Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie	Représenté par M. GAYET Édouard
Autres Membres Consultatifs	
DEFIVES Bruno Chef du service Agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais	Excusé
FLEURY Hubert Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région Picardie	Présent
PRZESZLO Yannick Agriculteur biologique, Membre du GABNOR, Membre du Comité de Bassin	Accompagné par M. VILLAR Antoine (chargé de mission protection de l'eau GABNOR)
SURLEAU Caroline Directrice d'Agro-Transfert Ressources et Territoires	Représentée par M. MORIN Alexandre
Divers	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé

BR

Ordre du Jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 11 septembre 2014
- 2 - État d'avancement des Programmes de Développement Rural 2015-2020
- 3 - Proposition de guide méthodologique des Opérations de Reconquête de la QUALité de l'Eau
- 4 - Premiers résultats de l'Appel à Projets Agriculture Biologique 2015

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET
AGRICULTURE
DU 13 MARS 2015 – 14H00**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 11 septembre 2014	X			Adopté. Unanimité.

PN

OUVERTURE DE SEANCE

M. le Président Jacques COTEL ouvre la séance à 14h16.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

M. COTEL demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 11 septembre 2014.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 11 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2015-2020

Mme THEPAUT présente le point n°2 relatif à l'état d'avancement des programmes de développement rural 2015-2020, tel que figurant dans le dossier de séance.

M. COTEL souligne que des communes du département de l'Oise sont exclues car la création de la nouvelle mesure « opérations systèmes de grandes cultures adaptée aux zones à forte proportion de cultures légumières ou industrielles » est exclusivement réservée aux départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. THIBAUT ajoute que le département de l'Aisne est aussi exclu. À deux reprises, suite à ses demandes de rajout, il lui a été indiqué que les Chambres d'Agriculture de l'Aisne et de l'Oise considéraient que cette nouvelle mesure n'était pas utile dans leur département.

Le Ministère de l'Agriculture pourrait compléter sa notification mais il ne le fera pas de lui-même.

On pourra justifier d'une extension après la bonne mise en œuvre de cette mesure dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

M. RAOULT fait remarquer que les cultures concernées par cette mesure sont les betteraves, les pommes de terre, les carottes, les pois, les haricots, les choux, les endives, les oignons et les poireaux.

M. THIBAUT indique que c'est le Ministère de l'Agriculture qui décide ce qu'est un légume de plein champ et non l'Agence de l'Eau.

Il demande quel est le pouvoir d'appréciation des DRAAF ou des DDT localement sur ce sujet.

Mme CLOMES (DRAAF Picardie) répond qu'au moment de la mise en place de la mesure, il n'y aura aucun pouvoir d'appréciation. Cela va être fonction des déclarations des agriculteurs effectuées sur Telepac. Elle n'a pas les notices des DDT et ne sait pas s'il y aura des codes particuliers dans la nouvelle PAC 2015.

M. THIBAUT pense que la marge de manœuvre sera donnée par le Ministère dans ses nomenclatures.

M. DESBUQUOIS indique qu'au niveau des Chambres d'Agriculture, il va être demandé à ce que la culture du lin soit intégrée.

M. THIBAUT rappelle que la démarche est donc à effectuer auprès du Ministère de l'Agriculture.

M. DESBUQUOIS demande si l'Agence de l'Eau va appuyer cette demande.

M. THIBAUT souhaite savoir si le lin consomme beaucoup de phytosanitaires.

M. DELCOURT répond que le lin demande très peu d'azote, voir quasiment pas. Il y a un désherbant, un insecticide et un fongicide pour les maladies.

M. THIBAUT indique que dans ce cas, l'enjeu est nettement moins grand pour cette MAEC. Si le Ministère de l'Agriculture accepte d'intégrer la culture du lin, l'Agence de l'Eau suivra.

M. COTEL dit que les services de l'État vont donc faire remonter l'information et que les Chambres d'Agriculture vont aussi agir de leur côté.

M. DESBUQUOIS rappelle que la surface nationale de lin textile avoisine les 60 000 ha et que sa culture dans les régions Nord, Pas-de-Calais et Picardie en représente 25 000 ; c'est significatif.

3 – PROPOSITION DE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DES OPÉRATIONS DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

M. CAPPELLE présente le point n°3 relatif à la proposition de guide méthodologique des opérations de reconquête de la qualité de l'eau, tel que figurant dans le dossier de séance (présentation du guide).

M. FAICT indique que dans la présentation PowerPoint, des termes comme « guide aujourd'hui inadapté » le gênent. Par rapport aux réalisations sur le terrain dans le cadre des ORQUE, il trouve cette présentation un peu dure. En effet, il rappelle la difficulté d'associer le terrain à une réflexion sur le respect de la qualité de l'eau.

M. CAPPELLE indique que c'est le guide de manière générale qui était inadapté et non ses réalisations. Il poursuit la présentation (bilan du volet agricole des ORQUE jusque - suivi et évaluation du programme d'actions).

M. DESBUQUOIS indique, sur l'analyse de l'ambition des programmes d'actions, être surpris qu'il soit noté concernant la diversité des acteurs impliqués qu'il y ait peu de sollicitation des coopératives et des organismes de développement de l'agriculture biologique. Aucune pour les CUMA, les experts en agroforesterie, etc...

À son avis, à chaque fois qu'il y a des agriculteurs, certains d'entre eux sont adhérents de la CUMA.

M. CAPPELLE répond, sur ce point spécifique, qu'il souhaite évoquer la structure CUMA en tant que telle, avec des animateurs en place, qui peut proposer des choses et s'impliquer. Parallèlement aux ORQUE, l'Agence a rencontré récemment des CUMA qui ont fait part de leur manque d'information sur les ORQUE et de leur souhait de s'impliquer davantage.

C'est le travail des animateurs d'essayer de mettre en place des démarches collectives pour répondre à l'enjeu de protection de l'eau. Il y a donc une volonté de pouvoir associer les techniciens des structures.

M. DESBUQUOIS indique qu'il comprend que l'Agence souhaite avoir les remontées des gens de terrain par rapport aux structures et qu'il y ait un accompagnement des structures par la suite.

M. CAPPELLE dit que si on prend l'exemple des CUMA, qui ont un vrai savoir-faire en terme de dynamique collective puisque leur cœur de métier est d'animer des réflexions collectives, ces CUMA peuvent apporter leur contribution à une meilleure protection de la ressource en eau.

Il faut leur donner « une tribune » pour pouvoir s'exprimer et proposer des actions dans le cadre des groupes techniques ou des COPIL dès le début de la démarche.

M. DESBUQUOIS indique que réussir à avoir une animation entraînera une dynamique derrière.

RD

OT

M. CAPPELLE ajoute que le rôle de l'animateur dans la phase de DTMP est d'identifier l'ensemble des acteurs, de les rencontrer et de leur expliquer les enjeux de leur territoire. C'est un travail qui n'était pas forcément réalisé jusqu'à maintenant et c'est aux services techniques de l'Agence de s'assurer que cela soit effectué.

M. THIBAUT indique que l'Agence de l'Eau croît beaucoup dans les ORQUE.

Vu de loin, il est parfois dit qu'il ne se passe rien dans les captages.

Cela fait plus de 5 ans que l'Agence fait des démarches ORQUE ; c'est donc le moment d'opérer un 1^{er} bilan et de regarder ce qui n'a pas été parfait pour pouvoir apporter des réponses et des évolutions.

Il vaut mieux se poser les bonnes questions maintenant et y répondre plutôt que d'attendre que des gens extérieurs à notre système viennent nous dire qu'il ne se passe rien.

Il est vrai qu'en terme de participation, l'Agence s'aperçoit que la filière en tant que telle ne participe pas assez dans ces opérations. Or, il y a des agriculteurs qui ont envie de faire ou qui pourraient avoir envie de faire. C'est la raison pour laquelle l'Agence a construit ce bilan critique au bon sens du terme.

M. RAOULT souligne l'importance du sujet. La protection des champs captants est une procédure que l'on a initiée et dont on peut être fier. Désormais, on a une expérience des choses avec des territoires qui répondent parfois de manière différente, ce qui peut être problématique.

L'ORQUE, c'est le dialogue avec les agriculteurs. Lorsque l'on arrive dans les parcelles des exploitants pour faire des analyses pédologiques, il faut avoir préparé le terrain avec l'agriculteur. Il a connu des réactions parfois très vives devant ces situations.

Si on veut arrêter de stigmatiser les agriculteurs, il faut vraiment mettre tous les acteurs économiques du territoire autour de la table afin que la tension diminue et que l'on puisse progresser.

Ceci dit, il est vrai qu'au moment de la mise en œuvre des actions, il faut encore faire preuve de pédagogie. Ce n'est pas le tout d'établir un beau texte. Concrètement : que fait-on, que met-on en œuvre et quels sont les résultats de l'action ?

C'est utile, effectivement, de recadrer les choses. Ensuite, il faut laisser un peu de marges de manœuvre car les réalités sociales, culturelles et économiques d'un territoire à l'autre sont totalement différentes.

Il reste persuadé que c'est un point essentiel si on souhaite préserver la qualité de l'eau dans notre territoire et il faut donc que les opérateurs publics ou privés interviennent. Aujourd'hui, la ville de Paris est bien obligée de s'intéresser à ce qu'il se passe sur les champs captants qui sont à 50 ou 100 km de Paris. C'est une démarche qui commence à être intégrée au niveau national. Il faut l'approfondir mais c'est bien avec les représentants du monde agricole et les agriculteurs un par un que l'on peut gagner l'action.

M. COSNIER (DRAAF NPDC) souligne que dans ces zones, il y a quand même de multiples dispositifs qui sont en place aujourd'hui : ORQUE, MAEC systèmes, autres MAEC et appel à projets sur l'agriculture biologique de l'Agence etc...

Ce sont des dispositifs qui visent à inciter les changements, l'évolution des pratiques et il est quand même important que les agriculteurs qui sont sur ces zones soient conscients que dans cette période, on leur demande cela en leur proposant des solutions, des incitations.

Par exemple pour les nitrates (réglementation plus dure), des actions sont mises en place ; sans résultat visible, on pourrait aboutir à de la contrainte renforcée. Il faut donc faire passer le message aux agriculteurs qui sont sur ces zones qu'on leur soumet de nombreuses propositions et qu'il faut agir sous peine de se voir imposer des obligations avec des indemnités de compensation environnementale plus faibles que les aides actuelles.

M. COTEL indique que la démarche entreprise de modifier et d'amener des améliorations en fonction de l'expérience tirée de ces dernières années est intéressante. Il faut essayer de parvenir autant que faire se peut à des résultats plutôt que comme vient de le dire, M. COSNIER, à des mesures beaucoup plus contraignantes. Il faut toujours mieux prévenir.

M. DANLOUX dit qu'il espère que les ORQUE aboutiront à de meilleurs résultats que les opérations plus anciennes menées à titre GRAP, qui ont été des échecs.

M. THIBAUT ajoute que l'objectif est bien d'avoir de l'eau potable à la fin.

M. CAPPELLE poursuit la présentation (propositions d'améliorations – indicateurs agricoles).

M. DESBUQUOIS indique qu'il est difficile d'accepter que les programmes d'actions doivent inclure des actions sur la diminution des excès de fertilisation. La fertilisation, par principe, les agriculteurs l'achète et la paye donc ils ne dépensent pas pour le plaisir de dépenser. Qu'on lui dise que les technologies permettent, aujourd'hui, d'être plus précis qu'hier et moins demain, il l'accepte. Cependant, il pense qu'il y a des choses qu'il ne faut pas laisser écrire.

M. THIBAUT dit que ce n'est pas nécessairement un excès volontaire.
Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'endroits où on est sûr qu'il y a trop de fertilisation.

M. DESBUQUOIS dit que c'était vrai dans les années 2000 et que depuis les analyses effectuées et les outils utilisés par les agriculteurs permettent d'être plus précis aujourd'hui ; avec de nouveaux outils, on le sera encore plus demain.

M. THIBAUT indique que c'est un constat et qu'il ne s'agit pas d'attaquer les agriculteurs.

M. DESBUQUOIS trouve que le terme « diminuer des excès de fertilisation » est trop dur.

M. THIBAUT demande si l'optimisation de la fertilisation conviendrait mieux.

M. DESBUQUOIS répond affirmativement.

M. LABRUNE indique que l'enjeu est qu'il n'y ait plus de nitrates dans les eaux souterraines et dans les ressources en eau qui sont utilisées en eau potable. S'il y a trop de nitrates dans ces ressources, il estime que c'est un excès. Il y a encore, aujourd'hui, des exploitations agricoles où il y a des excès de fertilisation. On retrouve aussi des nitrates dans les eaux superficielles. Dans les ORQUE et comme partout à l'échelle du bassin, on regarde bien l'ensemble des sources de pollutions. Il n'y a donc pas que les activités agricoles qui sont l'origine des nitrates et il y a d'ailleurs des études en cours en Picardie ou en Nord-Pas-de-Calais. Cependant, cela lui semble à l'inverse compliqué d'expliquer que 100% des agriculteurs du bassin Artois-Picardie sont exemplaires et qu'il n'y en a aucun qui fasse des excès de fertilisation. Si la formulation finale qui convient est l'optimisation de la fertilisation, il n'y a aucun souci.

M. DESBUQUOIS pense que M. LABRUNE tombe dans l'excès. Ce n'est pas en attaquant en frontal les agriculteurs qu'on les fera changer.
Il faut utiliser les termes les plus pédagogiques possibles afin qu'une amélioration collective puisse être mise en application.

M. COTEL rejoint un peu le monde agricole car il connaît la technique agricole et les outils qui sont utilisés et aujourd'hui, les dosages sont extrêmement précis. Il conviendrait donc de trouver une formule ne serait-ce qu'optimiser la fertilisation afin d'éviter les excès.
Il est convaincu qu'il existe des excès ; néanmoins des progrès énormes ont été faits ces dernières années. Il suffit de voir les matériels qui sont, aujourd'hui, vendus en machines agricoles. Il faudrait donc essayer de trouver un compromis qui soit à la fois pédagogique mais qui aussi indique qu'il existe encore malheureusement des excès.

M. THIBAUT indique que l'Agence de l'Eau va y réfléchir mais il faut retenir que l'Observatoire des Pratiques Agricoles dont l'Agence est en train de finaliser la plaquette montre qu'il y a encore des endroits où il y a de vrais excès. On a donc encore un chantier collectif devant nous.

M. GIARD (*DDTM Somme*) propose de remplacer diminution des excès de fertilisation par fuite de fertilisation.

M. COSNIER indique que le raisonnement de la fertilisation serait plus pédagogique que l'optimisation.

M. FAICT souligne qu'il y a les vrais et les faux excès. En effet, lorsque l'on opère un plan prévisionnel de fertilisation au printemps, on part sur une estimation de rendement et malheureusement, on est assez dépendant du temps et le rendement n'est pas toujours à la hauteur de ce qui était espéré. Forcément, si on constate ensuite que l'on a mis plus de fertilisants par rapport au rendement réel, c'est un fait que l'on est en excès mais au départ, c'est parce que l'on comptait opérer un haut niveau de rendement.

M. THIBAUT dit que l'intérêt est donc d'avoir des indicateurs permettant d'objectiver ce débat.

M. COTEL indique qu'il est important d'avoir cette réflexion dans notre société qui est fortement médiatisée. Il pense que l'on doit être totalement transparent de façon à ne pas être mis en cause les uns et les autres par les médias qui ont tendance à amplifier les exagérations dans de nombreux domaines. Il propose donc de rester sur la notion d'optimisation de la fertilisation.

M. CAPPELLE poursuit la présentation (indicateurs globaux à l'échelle de l'AAC).

M. RAOULT indique que sur l'action de développer l'agriculture biologique, l'objectif d'un minimum, un doublement des surfaces ne lui paraît pas judicieux. Cela ne veut rien dire.

M. CAPPELLE dit que l'Agence a répété de manière assez pédagogique à l'ensemble des acteurs rencontrés sur ce point que ce sont des objectifs que l'Agence se fixe globalement. Ce ne sont donc pas les objectifs du programme d'actions. Typiquement sur certains points, l'Agence se cadrera sur ce que le COPIL décidera.

Cela permettra à l'Agence d'évaluer si elle arrive à remplir les objectifs qu'elle se fixe et sur lesquels elle met des moyens d'intervention. L'Agence n'a pas vocation à conditionner les paiements à l'atteinte des objectifs. Le paiement « sur les opérations ORQUE » sera conditionné au fait que l'on arrive à nous renseigner ces indicateurs. Si ce n'est pas le cas, l'Agence peut considérer qu'elle finance sans contrepartie.

M. RAOULT milite pour essayer de trouver une autre formule.

Mme BRAYER demande à quoi servent les objectifs si on ne les atteint pas ou si on ne s'en rapproche pas.

M. LABRUNE répond qu'au niveau national et dans le Xème Programme, il a été dit que l'on cherchait à doubler les surfaces en Agriculture Biologique. Il faut donc à minima se caler sur cet objectif dans les ORQUE.

Si localement, cela n'intéresse pas les ORQUE, l'Agence sera amenée à dire que certains territoires n'ont pas souhaité souscrire à cet objectif.

Si les gens ne sont pas satisfaits, il peut être fixé un seuil minimal ; l'Agence examinera au cas par cas.

Cependant, l'Agence a vraiment une difficulté à ne pas écrire doublement alors que c'est un objectif gouvernemental et de l'Agence. Il entend que cela peut poser problème localement mais par contre, il n'envisage pas facilement de proposer autre chose.

M. RAOULT dit être d'accord sur le fond car le meilleur moyen de protéger le champ captant est de faire de l'agriculture biologique mais on ne peut pas l'imposer aux agriculteurs.

Cependant, il trouve que le terme doublement n'a pas grand sens ; il faut trouver un critère qui permette de montrer qu'il y a eu une progression significative, qu'un effort a été fait.

M. NOLLET (DDT Aisne) indique sur le 2^{ème} indicateur relatif au maintien et au développement des prairies, que les prairies sont des zones de protection importantes pour préserver les AAC. Il trouve que l'objectif : pas de diminution est très peu ambitieux d'autant que l'action est maintenir et développer. L'objectif devrait donc être développement.

M. THIBAUT dit que sur le principe, on a envie qu'il y ait plus de prairies ; or, aujourd'hui, les prairies diminuent. Il est interdit de retourner des prairies sauf exceptions. L'objectif fixé de la prochaine PAC est d'éviter une diminution supérieure à 5%. Si dans des captages, on se fixe des objectifs de récupération de prairies, on ne peut être que d'accord. L'Agence souhaite que dans les ORQUE, cela ne bouge pas vers le bas. C'est un vrai enjeu car lorsque l'on passe d'une prairie à une terre labourée, cela n'a rien à voir pour le captage.

M. NOLLET indique que l'augmentation de la prairie ou l'absence de diminution peut se faire par des échanges de terrains. Un agriculteur peut très bien garder une prairie dans une AAC et cultiver dans un autre secteur de la commune donc il ne faut pas partir défaitiste. Par essence, un indicateur est forcément ambitieux.

M. FAICT entend bien le raisonnement autour des prairies mais cette diminution des prairies provient en pratique de la baisse de l'élevage.

Concernant les échanges, si c'est faisable d'un point de vue pratique pour l'éleveur, il n'y a pas de souci mais si c'est pour remettre des prairies en pleine nature, cela pose un autre problème.

M. THIBAUT pense que l'indicateur sur les prairies est incontournable et il est proposé d'opérer une distinction entre prairies temporaires et prairies permanentes.

M. FAICT souligne que l'indicateur sur le maintien des prairies temporaires est moins pertinent.

M. THIBAUT rappelle qu'il est question de captages d'eau potable et non de la superficie totale de notre territoire. On est sur des secteurs où l'on veut protéger la ressource en eau. Si l'on veut que l'agriculture puisse se maintenir durablement dans ces territoires sans être stigmatisée en permanence, il faut mettre en place une agriculture compatible avec le captage. Quand on a des prairies, c'est quand même beaucoup plus facile que lorsque l'on a des cultures labourées.

Il entend les arguments sur le développement économique mais il faut montrer que l'on est capable de concilier eau potable et agriculture. L'Agence de l'Eau fait le pari que c'est possible. Il est vrai que cela peut ponctuellement imposer de faire des rotations entre les utilisations qui sont compatibles avec les captages et celles qui ne le sont pas, à faire des échanges de parcelles mais cela ne lui paraît pas d'une difficulté exceptionnelle.

M. RAOULT indique que la difficulté de l'exercice est de déjà faire prendre conscience aux agriculteurs qu'ils cultivent un champ qui est sur un champ captant.

M. CAPPELLE poursuit la présentation (indicateurs de l'implication des acteurs - indicateurs « agriculteurs »).

M. DESBUQUOIS demande sur l'action de diminuer le recours aux molécules phytosanitaires, notamment les plus actives et plus particulièrement sur la réduction des désherbages d'automne, s'il ne serait pas judicieux de mettre le blé dans les cultures d'hiver. Si on ne désherbe pas à l'hiver l'escourgeon et le colza, on ne le désherbe plus au printemps car la végétation est beaucoup trop importante et on est en impasse technique à moins que tout le monde prenne une binette et aille dans les champs.

M. PRZESZLO ajoute que c'est aussi par rapport au pourcentage d'utilisation des outils alternatifs. C'est difficile quand on a une rotation courte et que l'on n'a pas forcément autre chose à mettre à la place.

M. CAPPELLE pense que sur certaines cultures, cela sera compliqué : il y a une vraie réflexion technique à avoir sur le colza et si des solutions existent, il faudra les mettre en avant. Après, il y a aussi le travail sur les solutions alternatives, les rotations qui peuvent permettre d'apporter des solutions et qui doivent être testées.

M. LABRUNE souligne que l'objectif à terme, comme ces indicateurs sont à renseigner tous les ans, est de suivre l'évolution. Il ne doit y avoir que quelques territoires d'ORQUE où il n'y a que de l'herbe donc la plupart du temps, on aura des cultures et on aura très vite du blé. Cela permettra d'évaluer si on démarre de 5% et que l'on passe à 6, 7 ou 10 ou peut-être plus.

Ensuite, qu'il y ait certaines cultures où il n'y ait jamais de désherbage chimique à l'automne, on verra bien, l'important, c'est l'évolution. Nous voulons voir si dans un territoire d'ORQUE, les pratiques s'améliorent en la matière ; après, il n'y a ni d'objectif final à atteindre ni de taux d'évolution recommandé.

M. DESBUQUOIS dit que c'est une question de crédibilité. Sur le blé, on peut argumenter. Si techniquement, on réussit dans les années à venir à trouver quelque chose sur les autres cultures, on le rajoutera dès que l'on aura trouvé la possibilité de le faire.

M. COTEL précise que c'est à redéfinir en COPIL ; ensuite, il faudra voir dans les surfaces concernées ce qu'il y aura à faire exactement.

M. LABRUNE dit que l'Agence ne fixe rien à priori. Le monde agricole a la possibilité de réfléchir à changer ses rotations pour enlever les cultures sur lesquelles il est obligé de faire un désherbage chimique à l'automne. Par contre, l'Agence réfléchit à une animation collective afin que les agriculteurs s'y retrouvent techniquement, économiquement etc...

Dans les territoires d'ORQUE, l'objectif est qu'il doit se passer des choses qui ne se passent pas forcément ailleurs. Il trouve dommage que les agriculteurs ne se mettent pas d'accord pour prendre en compte cet enjeu eau et faire quelque chose qui va plus loin que ce qui est fait d'habitude.

M. COTEL rappelle que ce n'est pas une obligation.

M. VALIN propose un compromis sur cet indicateur en ajoutant que l'objectif est à définir en COPIL **en particulier sur le blé**. Cela permettra de donner un signal que c'est plus facilement réalisable et que l'on attendra des objectifs ou des avancées plus importantes.

M. MORIN (*Agro-Transfert Ressources et Territoires*) demande comment l'Agence imagine identifier et qualifier les substances comme étant à risques sur le territoire.

En construisant une liste des molécules à risques qui sont à bannir prioritairement, est-ce que l'Agence n'a pas peur de générer un effet liste noire et de substituer à certaines molécules d'autres molécules en occultant une réflexion de l'ordre du système et de l'ensemble de l'itinéraire phytosanitaire ?

M. CAPPELLE répond que sur l'aspect classement des molécules comme étant potentiellement plus à risques pour la qualité de l'eau, l'Agence est partie sur des indicateurs simples mais qui ont un certain nombre de limites et qui n'ont pas fait forcément l'unanimité. L'idée était donc de pouvoir anticiper une réflexion sur quelles sont les molécules et dans quelles proportions elles peuvent être à risques en fonction de leur utilisation sur le territoire pour ensuite travailler avec les organismes techniques dans le cadre des COPIL.

L'Agence souhaite aussi qu'il y ait des réflexions sur les systèmes de cultures et les rotations mises en place pour justement éviter d'être juste dans la simple substitution. Ce sont les programmes d'actions qui devront définir les actions à mettre en œuvre.

L'Agence souhaite voir cet indicateur évoluer positivement. Ensuite, il y a une vraie question de fond vis-à-vis de la problématique ressource en eau. La problématique de la toxicité des molécules est un vrai enjeu.

M. NOLLET demande, sur l'action de diminuer le recours aux molécules phytosanitaires, notamment les plus actives, si l'Agence connaît des agriculteurs qui sciemment utiliseraient les molécules les moins actives. Est-ce qu'en définitif, l'indicateur ne devrait pas être diminuer le recours aux molécules phytosanitaires ?

M. CAPPELLE répond qu'il y a dû y avoir une erreur de transmission car au vu des 1ères discussions, l'Agence avait proposé de supprimer notamment les plus actives.

M. THIBAUT propose sur l'action de diminuer les excès de fertilisation, de reformuler par **optimisation de la fertilisation afin de réduire les fuites**.

M. RAOULT dit qu'il faut une sérieuse collaboration avec l'ensemble des agriculteurs de ce territoire pour pouvoir répondre à ces questions et collecter toutes les informations. Il ne faut pas oublier que ce sont des actes volontaires. Quand on dit volontariat, cela veut dire qu'il y a une perte en ligne sur le nombre d'agriculteurs qui vont accepter de collaborer.

Ceci dit, il comprend bien qu'il faut cadrer les choses pour démontrer que l'on a fait des progrès et que l'on en fait encore.

M. LABRUNE indique que les indicateurs globaux à l'échelle de l'AAC doivent pouvoir être renseignés facilement. L'Agence est en discussion avec certains animateurs déjà en place pour fixer les choses ; il n'est pas nécessaire de rentrer dans les fermes pour obtenir les informations. Sur les indicateurs de l'implication des acteurs, l'animateur doit être capable de dire ce qu'il s'est passé dans son territoire et c'est bien cela l'enjeu. Ensuite sur les indicateurs « agriculteurs », cela suppose d'avoir des contacts avec les agriculteurs ce qui, aujourd'hui, est déjà prévu. Depuis le début du Xème Programme, il est dit que dans une ORQUE, un diagnostic initial et un suivi annuel doivent être opérés. Le changement consiste en la formalisation par l'Agence des indicateurs attendus.

4 – PREMIERS RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJETS AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2015

M. CAPPELLE présente le point n°4 relatif aux premiers résultats de l'appel à projets agriculture biologique 2015, tel que figurant dans le dossier de séance.

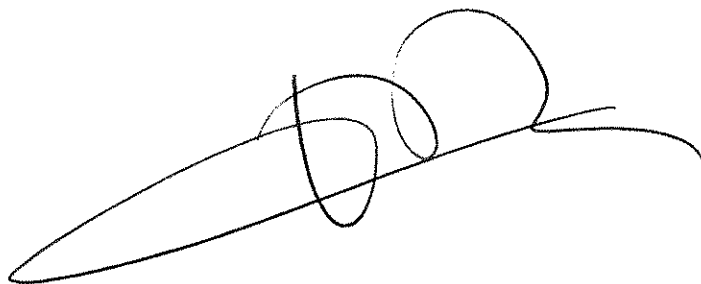
M. LABRUNE souligne que M. DELCOURT avait signalé qu'il y avait une coquille dans le document de séance concernant le porteur de projet Pays de la Lys Romane qui doit être modifié par Communauté de Communes du Pays Solesmois puisque c'est une action proposée dans le cadre du territoire du Pays Solesmois. Cette erreur sera corrigée dans la suite du processus et notamment à la Commission Permanente des Interventions du 22 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. COTEL remercie les membres et clôt la séance à 16h16.

La prochaine Commission Permanente Eau et Agriculture aura lieu le 11 septembre 2015.

**LE VICE- PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE**

Bruno ROUSSEL



**LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'AGENCE**

Olivier THIBAUT



OT BR

